

**CIRCULAIRE N° 1 8 4 1 /MBPE/DGD/DU 15 FEV. 2017**

(Diffusion Générale)

**Objet : Transfert des opérations de réexportation par
voie routière au dépôt de Yamoussoukro**

Réf. : courrier N° DG-DO-004/2017/DI/ST/me du 25/01/2017

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, que conformément à la correspondance de la GESTOCI du 25/01/2017 visée en référence, les opérations de réexportation des produits pétroliers par voie routière à destination des pays de l'hinterland (Burkina Faso et Mali) seront transférés au dépôt GESTOCI de Yamoussoukro à compter du 15 février 2017.

Ainsi pour les clients de l'hinterland ayant opté pour l'enlèvement de leurs produits par voie routière, lesdits produits seront dans un premier temps transportés par pipeline au dépôt GESTOCI de Yamoussoukro pour être ensuite enlevés par camions citernes.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- GPP
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- FNISCI
- FAA
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM
Col. DA Pierre A.